



## Wolfgang Bittner à propos des sanctions contre Alina Lipp et Thomas Röper — une déclaration de solidarité

Wolfgang Bittner, expert reconnu en géopolitique, auteur, publiciste et juriste allemand, prend la défense d'Alina Lipp et Thomas Röper. — D'autres confrères suivront-ils son exemple ?

*Wolfgang Bittner*

mar. 27 mai 2025

### Faillite de l'État de droit

Dans la "démocratie libérale" dans laquelle nous vivons, selon les principaux responsables politiques berlinois, toute personne qui ne rentre pas dans le rang peut être intimidée, punie ou éliminée, que ce soit par des perquisitions illégales, des

amendes ou — comme cela s'est produit dans certains cas — des peines de prison. Les excès se multiplient.

L'Union européenne a entrepris de porter gravement atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, marquant une nouvelle étape dans les menaces et sanctions illégales contre les journalistes critiques envers le gouvernement et leurs soutiens, dans le cadre de son 17<sup>e</sup> paquet de sanctions contre la Russie adopté le 20 mai 2025. Deux citoyens allemands, le journaliste et auteur Thomas Röper et la journaliste et blogueuse Alina Lipp, sont concernés pour la première fois. Tous deux vivent en Russie et y travaillent comme correspondants.

Ils sont accusés de "diffuser systématiquement des informations erronées sur la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine" sur leurs blogs, de nier la légitimité du gouvernement ukrainien et de participer à un conflit armé dans un pays tiers en "manipulant l'information et en exerçant une influence".

Thomas Röper et Alina Lipp se voient interdire l'entrée et le transit sur le territoire européen, et leurs avoirs en Europe sont "gelés". Il est également ordonné que "aucun fonds ni ressource économique ne puisse leur être fourni, directement ou indirectement". Cela signifie aussi que tout vendeur ou donateur s'expose à des poursuites, une violation délibérée des sanctions relevant du droit pénal national pouvant être punie de prison.

Une telle procédure, encore impensable il y a quelques années, suscite l'indignation dans les médias alternatifs, tandis que dans les médias traditionnels, fidèles à leur orientation politique et idéologique, certains trouvent compréhensible de se défendre contre les "menaces hybrides russes", les "fausses informations" et la "propagande du Kremlin".

Mais ce qui se déroule sous nos yeux, et que la Commission européenne s'arroge, est une dérive inacceptable. La suspension des droits civiques sans possibilité de se défendre, sans accusation ni jugement, combinée à la sanction, combinée à la punition des citoyens allemands par des sanctions, constitue une faillite de l'État de droit. Des interdictions professionnelles et des expropriations sont imposées sur la base d'accusations douteuses, ce qui signifie que la Commission outrepassé manifestement ses pouvoirs. La question de savoir qui sera la prochaine cible.

Cette évolution est insoutenable et ne doit pas être tolérée. Il faut saisir la Cour de justice de l'Union européenne et déposer plainte au pénal contre les responsables pour crimes contre l'humanité devant la Cour pénale internationale. Nous en appelons aux avocats qui ont conservé leur intégrité.

ÉTIQUETTES DE L'ARTICLE:

Analyse Lipp, Alina Röper, Thomas Allemagne Russie Union européenne (UE)

Commission européenne